



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**POUR UNE**

**SOLUTION DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE  
HYPOTHÉCAIRE**

**Date d'émission : 19 avril 2021**

**Date de clôture : 11 mai 2021, 14 h (HE)**

**N° de la demande :**  
RFx000506

**Renseignements :** Christine Brown  
Conseillère principale en approvisionnement  
Approvisionnement de la SCHL

**Tél. :** 613-748-2534

**Courriel :** [ccbrown@cmhc-schl.gc.ca](mailto:ccbrown@cmhc-schl.gc.ca)



## 1. INTRODUCTION

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») est l'organisme fédéral responsable de l'habitation au Canada et a pour mandat d'aider les Canadiens à disposer d'un vaste choix de logements abordables et de qualité. Elle est une société d'État dirigée par un conseil d'administration qui relève du Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de la SCHL. L'honorable Ahmed Hussen est le ministre responsable de la SCHL.

La SCHL compte environ 2 000 employés qui travaillent à son Bureau national à Ottawa et dans divers centres d'affaires au Canada. Les centres d'affaires sont répartis en cinq régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, et les Prairies et territoires.

*Un profil complet de la SCHL est fourni à : [www.cmhc-schl.gc.ca/fr](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr)*

## 2. TABLEAU DES DÉFINITIONS

SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
DR	Demande de renseignements
DDP	Demande de propositions
Répondants	Fournisseurs qui présentent une réponse à la DR
Proposants	Fournisseurs qui présentent une proposition en réponse à une DDP
Secteur	Fournisseurs potentiels de la solution demandée
« Solution »	Système et services infonuagiques de souscription hypothécaire de tiers offerts par le secteur
« Projet de transformation des opérations pour propriétaires-occupants (TOPO) »	Projet de transformation du système et des services de souscription de l'assurance prêt hypothécaire pour les acheteurs de la SCHL

## 3. CONTEXTE

Chaque année, la SCHL traite des milliers de demandes d'assurance prêt hypothécaire pour acheteurs soumises par divers prêteurs. À l'heure actuelle, ces demandes sont traitées au moyen d'un système exclusif de souscription hypothécaire fondé sur la technologie de l'ordinateur central. Ce système englobe la souscription à l'unité, la souscription d'assurance de portefeuille (fondée sur un bloc de prêts), les demandes de règlement, la prestation de services ainsi que d'autres activités administratives connexes.



La SCHL a commencé un projet de transformation visant à améliorer et à changer son système et ses services de souscription des prêts hypothécaires pour les acheteurs, ce qui comprendra, sans s'y limiter, la migration vers un environnement infonuagique ainsi que la simplification et l'amélioration des activités suivantes :

- les processus opérationnels de la SCHL;
- les fonctions d'évaluation des risques et de prise de décisions;
- l'expérience client.

La présente demande de renseignements vise à explorer le marché afin de trouver une solution rentable et déjà mise au point pour l'administration de la souscription des prêts hypothécaires, la « solution », afin que la SCHL puisse obtenir les améliorations et les résultats souhaités dans le cadre de son projet de la TOPO.

#### **4. OBJET**

La SCHL a l'intention de trouver des solutions de tiers appropriées et d'évaluer la faisabilité d'intégrer ces solutions à son projet de transformation actuel. La SCHL s'intéresse particulièrement aux solutions qui fourniraient des flux de travail pour un processus de souscription à l'unité, y compris la réception des demandes d'assurance prêt hypothécaire, la prise de décisions automatisée, la validation des données, la mise en file d'attente et la priorisation des transactions ainsi que la gestion des flux de travail examinés par le souscripteur. La solution idéale servirait d'interface pour un ensemble d'utilitaires pour les souscripteurs internes et les clients (prêteurs). Bien que la présente DR soit principalement axée sur une solution de flux de travail pour la souscription d'assurance prêt hypothécaire à l'unité, la SCHL souhaite également apprendre du secteur comment d'autres aspects de la solution d'un répondant pourraient contribuer au processus de transformation globale de la SCHL (p. ex., l'administration de l'assurance).

#### **5. OBJECTIFS ET EXIGENCES**

La SCHL recueille des renseignements auprès du secteur pour trouver une solution potentielle qui respecterait les critères énoncés à l'annexe A. Les critères qui sont classés comme « obligatoires » doivent être respectés, tandis que les critères classés comme « cotés » donnent droit à des points, mais ils ne sont pas nécessairement obligatoires. Des critères obligatoires et cotés pourraient être inclus dans un prochain processus de DDP, le cas échéant. Les critères permettent également aux Répondants de déterminer si leurs solutions respecteraient les critères établis et d'expliquer comment elles y répondent.



La solution privilégiée permettrait à la SCHL de tirer parti de son propre moteur des règles décisionnelles pour la fonctionnalité du traitement de la prise de décisions (en conservant le contrôle sur les règles, les stratégies, le déploiement des modèles et l'intégration des données). Toutefois, la SCHL accueille favorablement les réponses pour des solutions qui possèdent leur propre technologie intégrée pour le traitement de la prise de décisions.

La DR comprend les exigences fonctionnelles découlant du regroupement des capacités décisionnelles avec la solution globale d'un Répondant. (Ces exigences sont indiquées, le cas échéant.)

Les Répondants sont invités à soumettre des réponses même si leurs solutions ne répondent pas à toutes les exigences énoncées à l'annexe A. La SCHL peut utiliser les réponses des Répondants pour aider à définir les exigences si une demande de propositions (DDP) officielle est présentée.

## **6. STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT**

La SCHL envisagera un futur processus de DDP si les résultats de la présente DR peuvent démontrer qu'une solution de tiers serait une option possible afin de soutenir la migration de ses activités d'assurance pour les acheteurs. Les résultats de la présente DR peuvent également servir à orienter les activités d'approvisionnement futures si une capacité de souscription ou d'administration déjà mise au point est nécessaire ailleurs au sein de la SCHL.

Les réponses soumises à cette DR ne sont pas exécutoires. L'émission de la DR ne doit pas être interprétée comme un quelconque engagement de la part de la SCHL ni comme une autorisation d'entreprendre des activités aux termes de la présente section.

Le but premier de cette DR est d'obtenir les commentaires des Répondants au sujet des besoins, des solutions, des technologies, des tendances, etc., comme le précisent les sections 3 et 4 ci-dessus.

## **7. EXAMEN DES RÉPONSES À LA DR**

La SCHL se réserve le droit de demander des précisions supplémentaires durant l'examen des réponses à la présente DR et/ou d'examiner une modification subséquente de la réponse soumise par un Répondant.

La SCHL passera en revue les réponses soumises et les intégrera, en fonction de ses besoins, à l'élaboration d'une DDP.



La SCHL ne remboursera aucun coût engagé relativement à la préparation et à la présentation, par le Répondant, d'une réponse à la présente DR. Tous les coûts relèvent de la seule responsabilité du Répondant.

## **8. AUCUNE OBLIGATION**

La publication de la présente DR ne crée aucune obligation pour la SCHL de lancer un processus d'approvisionnement concurrentiel subséquent. Elle ne l'oblige pas, légalement ou autrement, à conclure une entente avec des Répondants ni à accepter des suggestions venant de ces derniers.

Le présent processus de DR ne constitue pas une invitation à soumissionner, et aucun contrat ne résultera de cette demande.

## **9. CONFIDENTIALITÉ**

Les renseignements recueillis auprès des Répondants au moyen de la DR sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les Répondants doivent désigner comme telle toute information soumise qui est de nature confidentielle ou exclusive. La SCHL ne divulguera aucun renseignement que les demandeurs désigneront comme étant de nature confidentielle ou exclusive.

## **10. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS NE SERONT PAS RETOURNÉS**

Ni les réponses à la DR ni les renseignements et documents connexes fournis par les Répondants ne seront retournés.

## **11. L'INFORMATION FOURNIE DANS LA DR EST ESTIMATIVE**

La SCHL ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de l'information contenue dans la DR ou diffusée au moyen d'addenda. Les quantités indiquées ou les données contenues dans cette DR, ou encore diffusées au moyen d'un addenda, sont des estimations offertes uniquement à titre indicatif.

## **12. LANGUE**

Les Répondants peuvent donner suite à la DR dans l'une des deux langues officielles du Canada (à savoir le français ou l'anglais).



### 13. LOIS APPLICABLES

Le processus de DR est régi par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales canadiennes applicables, et doit être interprété conformément à celles-ci.

### 14. OBJECTIFS DE LA RÉPONSE À LA DR

Cette DR est affichée sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca) afin de permettre au secteur d'examiner les exigences de la DR et d'y répondre. Les réponses reçues aideront la SCHL à mettre au point ses exigences et à établir des objectifs et des résultats réalistes en vue de l'obtention des biens ou des services requis dans le cadre d'un futur processus de DDP. La SCHL ne s'engage d'aucune façon à publier une future DDP.

### 15. MANDAT

S'ils ont des questions au sujet des exigences formulées, les Répondants doivent adresser leurs demandes de renseignements à Christine Brown, Groupe des services d'approvisionnement de la SCHL, à l'adresse suivante :

[ccbrown@cmhc-schl.gc.ca](mailto:ccbrown@cmhc-schl.gc.ca); et à

[ProcurementSourcing\\_Sourcesd'approvisionnement@cmhc-schl.gc.ca](mailto:ProcurementSourcing_Sourcesd'approvisionnement@cmhc-schl.gc.ca)

Les réponses aux questions pourraient être affichées sur le site Achats et ventes, sauf si elles sont de nature exclusive ou confidentielle.

La SCHL exige que les réponses à la DR, y compris toute la documentation à l'appui, soient expédiées par voie électronique à l'adresse de courriel suivante :

- 1 [ebid@cmhc-schl.gc.ca](mailto:ebid@cmhc-schl.gc.ca) et [ccbrown@cmhc-schl.gc.ca](mailto:ccbrown@cmhc-schl.gc.ca)
- 2 La ligne Objet doit préciser ce qui suit : **RFx000506 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR UNE SOLUTION DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE.**
- 3 Veuillez également indiquer le nombre de courriels envoyés, p. ex., courriel 1/1 ou 1/3, 2/3 et 3/3, selon le cas.
- 4 Les réponses à la DR envoyées à une autre adresse courriel ne seront pas prises en considération.
- 5 Votre réponse à la DR doit **parvenir** exactement à l'endroit indiqué plus haut, au plus tard à la date de clôture suivante :



- 6 **Le 11 mai 2021, au plus tard à 14 h (HE).**
- 7 Toute réponse à la DR en retard sera automatiquement rejetée, et l'expéditeur en sera avisé par courriel.
- 8 La SCHL se réserve le droit de demander des détails à l'appui et de procéder à la validation de l'information, des qualifications et des capacités des Répondants;
- 9 La SCHL se réserve le droit d'annuler cette DR n'importe quand ou de s'abstenir de lancer une DDP;
- 10 Ni la présente DR ni aucun autre processus de sélection subséquent n'imposera à la SCHL l'obligation ou la responsabilité i) de signer un contrat avec un Répondant et ii) d'assumer les coûts engagés par un Répondant pour répondre à la présente DR. En soumettant une réponse à la présente DR, les Répondants renoncent à tout droit de réclamer des coûts ou des dédommagements ou à tout autre recours contre la SCHL relativement à la présente DR ou à toute DDP subséquente ou à tout autre processus de sélection.

## 16. RÉPONSE À LA DR

Dans sa réponse à la DR, le Répondant doit inclure les éléments suivants :

- 1 Un énoncé du Répondant commentant les éléments décrits aux sections 3, 4 et 5, ainsi que la façon dont la solution du Répondant respecterait les critères énoncés à l'annexe A.
- 2 La SCHL sollicite également les renseignements suivants :
  - 2.1 une description des options de licence offertes à la SCHL. Examinez l'accès à la solution de façon manuelle ou au moyen d'un programme par l'entremise d'API; les utilisateurs comprennent les employés de la SCHL (utilisateurs internes) et les clients de la SCHL (utilisateurs externes);
  - 2.2 les stratégies de mise en œuvre suggérées;
  - 2.3 les options de formation;
  - 2.4 le calendrier estimatif de mise en œuvre de votre solution;
  - 2.5 la description des antécédents de l'entreprise;
  - 2.6 la description de clients semblables à la SCHL;



- 3 Le nom et l'adresse du Répondant et le nom et l'adresse courriel de la personne-ressource.



## Annexe A

Critères techniques et fonctionnels de la Solution :

**TABLEAU 1**

N° D'ÉLÉMENT	CATÉGORIE	EXIGENCES OBLIGATOIRES RELATIVES À LA SOLUTION
1.	Données et analytique Déploiement des données	Doit permettre l'intégration de nouveaux éléments de données ou de flux de données externes dans l'environnement de production <sup>1</sup> .
2.	Analytique des données Déploiement de modèles	Doit permettre le déploiement de modèles dans l'environnement de production <sup>1</sup> .
3.	Données et analytique Installation	Le système doit pouvoir charger des données à partir des anciens systèmes actuels.
4.	Analytique des données Déploiement des règles et des stratégies	Doit permettre le déploiement des règles et des stratégies opérationnelles dans l'environnement de production <sup>1</sup> .
5.	Gestion des interactions Administration des prêteurs	Doit accorder aux prêteurs approuvés en tant que clients un accès en fonction des autorisations précisées dans leur profil.
6.	Gestion des interactions Octroi	Doit pouvoir recevoir les demandes des prêteurs, les traiter et y répondre automatiquement au moyen d'une interaction avec les prêteurs de système à système/fondée sur une API.
7.	Gestion des interactions Octroi	Doit être en mesure de déterminer si une demande est une demande antérieure qui est soumise de nouveau et d'établir un lien avec des dossiers antérieurs connexes.

<sup>1</sup> Il s'agit seulement d'une exigence lorsque nous ne sommes pas en mesure de tirer parti de notre propre plateforme de gestion des données.

8.	Gestion des interactions Octroi	Doit être en mesure d'effectuer, en temps réel, la validation des demandes entrantes d'assurance souscrite à l'unité, y compris la validation des données et des formulaires par rapport aux règles établies (p. ex., les critères de qualification des produits, y compris le type de produit admissible). Peut comprendre la capacité d'effectuer une transformation des données fondée sur des règles (p. ex., reformatage des codes postaux). Doit permettre le déploiement de ces règles de validation/transformation <sup>1</sup> .
9.	Gestion des interactions Octroi	Doit permettre le suivi des conditions et des activités après la clôture, y compris les approbations des avances échelonnées (p. ex., pour le financement d'améliorations à la propriété).
10.	Gestion des interactions Octroi	Doit permettre la gestion de l'accès par les prêteurs et les employés. Le système devrait utiliser un modèle de contrôle d'accès fondé sur les rôles.
11.	Gestion des interactions Communications avec les prêteurs	Doit posséder des capacités de messagerie pour assurer la communication avec les prêteurs (par courriel et au moyen d'une API de messagerie système à système) au sujet des demandes (tant les messages automatisés que ceux initiés par les souscripteurs qui examinent une demande).
12.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit permettre l'évaluation automatique des risques liés aux demandes d'assurance en fonction des évaluations des emprunteurs, des propriétés, des demandes, de la conjoncture du marché et d'autres entités futures <sup>1</sup> .
13.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit être en mesure d'accéder à d'autres sources de données externes en temps réel, y compris le bureau de crédit, les systèmes d'évaluation immobilière, etc., et de les intégrer en temps réel au moyen d'une API ou d'autres méthodes <sup>1</sup> .
14.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit être en mesure de traiter les approbations et les rejets automatiques des demandes d'assurance et de transmettre des messages sur les raisons des rejets automatiques.
15.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit être en mesure d'envoyer les demandes (celles qui ne sont pas soumises à la prise de décision automatisée) aux files d'attente pour le traitement de la

		souscription, permettre la priorisation des demandes et inclure des renseignements pour aider les souscripteurs à examiner les demandes.
16.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit fournir un ensemble d'utilitaires pour permettre aux employés d'examiner, de traiter ainsi que d'approuver ou de rejeter les demandes. Devrait comprendre des indications sur le risque associé à la demande, un accès facile aux renseignements nécessaires à l'évaluation des risques et la capacité de demander des précisions/renseignements supplémentaires aux prêteurs concernant la demande.
17.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit être en mesure de communiquer automatiquement les décisions relatives aux demandes aux prêteurs au moyen d'une API système à système ou de la file d'attente du portail, y compris les renseignements sur les raisons du rejet. Devrait pouvoir signaler les changements qui pourraient être apportés afin de rendre le prêt hypothécaire admissible, le cas échéant (p. ex., un rapport d'amortissement de la dette plus bas).
18.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit fournir aux employés une vue prioritaire des demandes d'assurance soumises aux fins de l'examen, du traitement et de l'approbation/du rejet des demandes, y compris la communication avec les prêteurs au sujet des demandes.
19.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit permettre l'automatisation de la gestion des files d'attente pour les demandes d'assurance, y compris la capacité d'établir l'ordre de priorité des demandes en fonction d'un éventail de critères. Il devrait être possible de modifier les règles régissant les priorités des files d'attente.
20.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Doit permettre l'examen de la tarification et des risques liés à la demande après les décisions (que l'évaluation soit automatisée ou manuelle), y compris la réévaluation du risque de la demande avec des renseignements supplémentaires.
21.	Exécution Fonds	Doit permettre l'évaluation par lots et en temps réel des entités par rapport aux systèmes externes de vérification de la fraude <sup>1</sup> .

22.	Exécution Fonds	Doit être en mesure de calculer les primes, les droits, les taxes et les autres montants pour les transactions liées aux demandes.
23.	Exécution Fonds	Doit être en mesure d'ajuster et de rapprocher les primes, les droits et les taxes en raison de changements apportés aux renseignements sur le prêt.
24.	Administration Exploitation et maintenance	Doit assurer la gestion des droits d'accès et des pouvoirs, y compris les pouvoirs financiers pour les utilisateurs internes. Peut s'intégrer au système de gestion des droits d'accès Active Directory en place et aux systèmes de gestion des pouvoirs financiers internes.
25.	Administration Documents et dossiers	Doit être en mesure de charger, de saisir et de stocker des documents, d'associer des documents à des fichiers et de faciliter leur récupération.
26.	Administration Documents et dossiers	Doit suivre et stocker les détails de toutes les interactions et données pour les activités d'audit et de surveillance, y compris consigner les interactions des utilisateurs.
27.	Administration Documents et dossiers	Doit permettre l'examen et le stockage à plus long terme des documents, en particulier à des fins juridiques/de conformité/d'audit, avec possibilité de les mettre à jour en fonction des changements apportés aux politiques de conservation et de protection des renseignements personnels. Le système devrait pouvoir fonctionner avec SharePoint comme référentiel de documents.
28.	Administration Documents et dossiers	Doit permettre l'élimination de documents conformément aux lois, aux politiques et aux lignes directrices.
29.	Administration Gestionnaire de rendement	Doit être en mesure d'assurer la surveillance et le suivi des inspections et des évaluations, y compris l'efficacité des processus, et de produire des rapports connexes.
30.	Administration Droits d'accès et définition des rôles	Doit permettre à l'utilisateur de contrôler l'accès aux fonctionnalités avec une certaine granularité dans la solution. Décrivez comment les rôles de sécurité sont créés et attribués aux utilisateurs internes et externes.

31.	Administration Expérience utilisateur	Doit prendre en charge l'anglais et le français dans l'interface utilisateur et les rapports.
32.	Administration Gestion des dossiers	Doit être en mesure d'archiver le contenu, y compris le corps, le texte, les pièces jointes et les champs de données (visibles et masqués). Ces documents doivent être lisibles. Idéalement, le système devrait pouvoir fonctionner avec SharePoint.
33.	Technologie Rendement et continuité des activités	Doit être accessible dans un délai de réponse commercialement raisonnable (99,9 % du temps pendant les heures d'accessibilité au cours d'un mois).
34.	Technologie Rendement et continuité des activités	Doit avoir la capacité de prendre en charge 100 utilisateurs en même temps.
35.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Doit avoir la capacité de s'intégrer au service Active Directory de la SCHL.
36.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Doit posséder des mécanismes pour protéger les données et permettre l'accès uniquement aux utilisateurs autorisés. Les données comprennent les bases de données, les fichiers ou tout autre contenu contenant de l'information utilisée par le système.
37.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Doit fournir la preuve, à la satisfaction de la SCHL, de la mise en œuvre de l'une des directives de contrôle de sécurité suivantes : (i) ISO 27001, (ii) ITSG-33 ou (iii) une directive de contrôle équivalente pour un environnement Protégé B.
38.	Technologie Infrastructures	Ne doit pas nécessiter d'hébergement sur un ordinateur central ni de composantes hébergées sur un ordinateur central.
39.	Technologie Infrastructures	Doit s'adapter à l'augmentation du volume des fichiers et des données archivés.
40.	Technologie Infrastructures	Doit s'adapter à l'élargissement de l'utilisation et de l'accès.
41.	Technologie	Doit stocker toutes les données inactives au Canada en tout temps (les données doivent résider au Canada à

	Emplacement des données et accès	toutes les étapes de tous les processus).  Les données techniques liées à la plateforme ou qui y sont stockées (c.-à-d. les métadonnées) peuvent être conservées à l'extérieur du Canada à condition qu'elles ne soient pas opérationnelles ou confidentielles (telles que définies par la SCHL et à sa seule discrétion). Tout proposant qui estime respecter cette exception doit déclarer et fournir suffisamment de détails dans sa réponse.
42.	Technologie Emplacement des données et accès	Toutes les données doivent demeurer au Canada dans l'environnement d'hébergement proposé. Les données stockées dans l'environnement d'hébergement proposé ne peuvent être consultées (notamment aux fins du soutien technique et opérationnel) que par des personnes résidant dans des pays avec lesquels le Canada a conclu une entente bilatérale sur la sécurité.
43.	Technologie Emplacement des données et accès	Doit traiter toutes les données en transit à l'intérieur des limites géographiques du Canada. En ce qui concerne les données qui transitent à l'extérieur du pays, les détails du chiffrement pendant le transit doivent être communiqués à la SCHL, y compris tous les emplacements géographiques et pays par lesquels pourrait passer le trafic chiffré dans le cadre des opérations courantes et d'urgence de la solution.

**TABLEAU 2**

<b>N° D'ÉLÉMENT</b>	<b>CATÉGORIE</b>	<b>EXIGENCES COTÉES RELATIVES À LA SOLUTION</b>
1.	Données et analytique Production de rapports	Peut permettre aux utilisateurs de créer et de gérer des rapports liés aux organismes de réglementation et de surveillance.
2.	Données et analytique Production de rapports	Peut permettre aux utilisateurs de créer et de gérer des rapports liés au rendement des activités et au rendement en matière de risque.
3.	Données et analytique Production de rapports	Devrait avoir la capacité de créer et de stocker des rapports liés aux activités opérationnelles (p. ex., nombre de demandes reçues et de demandes en attente, temps en attente, etc.).
4.	Données et analytique Production de rapports	Devrait avoir la capacité de créer et de gérer des rapports sur les exceptions à la politique de souscription.
5.	Gestion des interactions Octroi	Devrait permettre aux prêteurs ou à leurs propres employés (au nom des prêteurs) de soumettre ou de modifier les renseignements d'une demande d'assurance au moyen d'un portail.
6.	Gestion des interactions Services auxiliaires	Devrait permettre une interaction fondée sur les messages avec d'autres systèmes en fonction des événements du flux de travail (p. ex., capacité du système à demander une évaluation d'un système tiers et à recevoir et à traiter les renseignements retournés).
7.	Gestion des interactions Gestion de l'assurance et des prêts	Devrait permettre la gestion de la police d'assurance après l'approbation, y compris la transférabilité (transfert du prêt hypothécaire à une nouvelle habitation), le transfert (renouvellement du prêt hypothécaire avec un nouveau prêteur), les changements d'emprunteurs, les changements au titre, la libération partielle ou complète de la sûreté, la libération ou le remplacement des engagements; confirmation de l'assurance. Certains changements

		pourraient nécessiter une réévaluation automatisée des risques des prêts.
8.	Gestion des interactions Communication et rapports des prêteurs	Devrait fournir aux prêteurs des vues de gestion du répertoire des demandes et de leur état, et la capacité d'examiner les renseignements.
9.	Gestion des interactions Communication et rapports des prêteurs	Peut fournir aux prêteurs des rapports sur le rendement et l'assurance de la qualité.
10.	Gestion des interactions Communication et rapports des prêteurs	Devrait permettre aux employés de traiter les exceptions aux politiques de souscription, y compris l'examen et le traitement des demandes d'exception et la documentation des raisons de l'approbation ou du rejet.
11.	Gestion des interactions Communication et rapports des prêteurs	Devrait permettre aux prêteurs d'interjeter appel ou de demander la révision des décisions, y compris en fournissant des considérations écrites, et aux souscripteurs principaux autorisés d'évaluer et de traiter ces demandes.
12.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Peut fournir des capacités supplémentaires en matière de risque ou de notation. Veuillez indiquer si le système prévoit d'autres mécanismes de notation des demandes à valeur ajoutée qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.
13.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Peut permettre au prêteur de simuler des changements aux paramètres du prêt qui permettraient l'approbation de l'assurance.
14.	Évaluation des risques et prise de décisions Souscription à l'unité	Peut permettre aux prêteurs de soumettre des renseignements sur les prêts hypothécaires et d'obtenir des résultats en matière de risque/de notation (à des fins autres que d'assurance) au moyen d'une messagerie automatisée. L'évaluation des risques peut porter sur des paramètres comme l'emprunteur, la propriété, la demande globale, etc. Elle peut également comprendre l'enregistrement d'une demande pour une assurabilité future. (Le but est d'assurer l'intégration avec l'offre de produits à faible rapport prêt-valeur de la SCHL).



15.	Évaluation des risques et prise de décisions Gestion des fraudes	Peut offrir son propre système d'évaluation des fraudes par lots ou en temps réel.
16.	Exécution Fonds	Devrait être en mesure d'interagir avec le progiciel de gestion intégré (PGI) de la SCHL, soit Microsoft Dynamics for Operations, pour le traitement des primes et des droits, y compris la gestion des comptes créditeurs, des comptes débiteurs et du grand livre, ainsi que le rapprochement des prêts/primes.
17.	Exécution Publication des documents	Devrait pouvoir générer des documents automatiquement ou sur demande (p. ex., une attestation d'assurance) ou travailler avec une plateforme de création de documents.
18.	Administration Gestion du rendement	Devrait permettre la production de rapports sur le rendement opérationnel à l'appui des activités opérationnelles quotidiennes, y compris le rendement en ce qui concerne l'accès à des sources d'information externes/de tiers.
19.	Administration Droits d'accès et définition des rôles	Devrait fournir la signature unique aux utilisateurs. Sinon, la solution devrait prévoir une authentification à deux facteurs pour les utilisateurs.
20.	Administration Droits d'accès et définition des rôles	Devrait fournir la délégation et le contrôle des pouvoirs des utilisateurs du système (comme un plafond sur le montant du prêt hypothécaire qu'un utilisateur peut approuver.)
21.	Administration Droits d'accès et définition des rôles	Devrait permettre la délégation de l'accès afin qu'un utilisateur puisse confier son accès à un autre utilisateur en son absence.
22.	Administration Maintenance de l'environnement	Devrait permettre la promotion de configurations d'un environnement à un autre.
23.	Administration Maintenance de l'environnement	Devrait avoir un processus de maintenance et d'amélioration continues. Veuillez décrire le processus d'amélioration du produit constituant la solution. Comment les commentaires des clients sont-ils sollicités et hiérarchisés?

24.	Administration Gestion des données internes	Devrait fournir une traçabilité de bout en bout du flux de données à des fins de dépannage.
25.	Administration Expérience utilisateur	Devrait posséder une interface utilisateur Web. Veuillez décrire la technologie utilisée pour l'interface utilisateur.
26.	Technologie Rendement et continuité des activités	Devrait être en mesure d'intégrer aux environnements d'essai des données d'essai pouvant simuler des conditions d'essai particulières.
27.	Technologie Rendement et continuité des activités	L'objectif de délai de rétablissement (ODR) devrait être de deux heures. L'ODR est défini comme étant la période suivant un incident de panne au cours de laquelle les services doivent être rétablis.
28.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Devrait assurer l'intégration avec Azure AD B2C pour le contrôle de l'accès des utilisateurs externes.
29.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Devrait appuyer le cryptage des données confidentielles des clients dans tous les environnements, conformément aux politiques de sécurité de la SCHL.
30.	Technologie Sécurité, conformité et risque	Devrait permettre les mises à l'essai continues pour détecter les vulnérabilités en matière de sécurité. Veuillez décrire comment la solution est mise à l'essai pour détecter les vulnérabilités en matière de sécurité (p. ex., attaques par injection SQL).
31.	Technologie Intégration	Devrait avoir la capacité d'échanger de l'information avec un système tiers dans le cadre de son processus. (Exemples : bureaux de crédit, sociétés d'évaluation et autres fournisseurs de services d'assurance prêt hypothécaire)
32.	Technologie Intégration	Devrait posséder des mécanismes pour maintenir la résilience de l'intégration ou, en cas d'erreur, permettre le dépannage, la reprise et la résolution.

33.	Technologie Intégration	Devrait posséder des mécanismes permettant la reprise à la suite d'erreurs afin que les demandes des prêteurs ne soient pas perdues ou le système des prêteurs devrait être informé de soumettre les demandes de nouveau.
34.	Technologie Intégration	Devrait avoir la capacité d'accéder à des sources de données internes et externes (p. ex., taux de la Banque du Canada, données de référence de la Société) ou d'y faire références.
35.	Technologie Intégration	Devrait avoir la capacité de s'intégrer à un système de documents existant pour extraire les données qui seront utilisées pour compléter les données fournies par le prêteur pendant l'un ou l'autre des processus de décision/de sélection.
36.	Technologie Intégration	Devrait pouvoir s'intégrer aux systèmes internes et externes au moyen d'API REST/SOAP.
37.	Technologie Intégration	La SCHL utilise Microsoft Exchange en ligne et Outlook pour le courriel. Le fournisseur doit décrire comment le système s'intègre au courriel.
38.	Technologie Intégration	Peut permettre l'intégration avec Microsoft Dynamics CRM. Veuillez décrire comment le système peut s'intégrer à un système de gestion des relations avec les clients (GRC).
39.	Technologie Intégration	Peut permettre l'intégration avec les plateformes du PGI. La SCHL utilise Microsoft Dynamics for Finance and Operations pour son progiciel de gestion intégré. Veuillez décrire l'intégration aux systèmes financiers.
40.	Technologie Intégration	Peut permettre l'intégration avec Microsoft Teams pour faciliter la collaboration. Veuillez décrire l'intégration avec Teams.
41.	Technologie Intégration	Peut permettre l'intégration avec Microsoft Office 365. Veuillez décrire toute intégration avec Office 365.
42.	Technologie Infrastructures	Devrait avoir une feuille de route de produit visant à améliorer la capacité, valide pour au moins deux ans. Indiquez le nombre d'années sur lequel s'étaleront la feuille de route et la stratégie, et décrivez



		l'engagement de la Société à respecter la feuille de route. Décrivez les réalisations antérieures attribuables à la feuille de route.
43.	Technologie Infrastructures	Devrait être hébergée sur une infrastructure infonuagique, que ce soit SaaS ou dans Client Azure de la SCHL. Décrivez comment toutes les composantes du système sont hébergées.